

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie - B.P.13 - 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 - Fax : 02 35 85 60 08 - Mail : accueil@saint-nicolas-aliermont.fr

ARRETE MUNICIPAL

**INTERDICTION DE CIRCULATION AU PLUS DE 3T500 SAUF BUS
RUE CHARLES ANTOINE CROUTTE**

Le Maire de Saint Nicolas d'Aliermont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté municipal en date du 11 octobre 1979, interdisant la circulation des véhicules de plus de 3t500, rue Charles Antoine Croutte afin de préserver la structure de la chaussée,
- Considérant que suite à une modification des circuits du ramassage scolaire sur la commune et afin de limiter l'incidence sur la distance parcourus et la durée, les bus scolaires pourront emprunter cette voie,

ARRETE

Article 1 La circulation des véhicules de plus de 3t500 reste interdite, rue Charles Antoine Croutte, avec une autorisation particulière pour les bus scolaires,

Article 2 Cette réglementation entrera en vigueur à la pose des panneaux de signalisation,

Article 3 La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville,

Article 4 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 5 Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale,

Article 6 Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté,

Article 7 Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 16 octobre 2023

Le Maire
Blandine Lefebvre,

Publication
Acte exécutoire le : 16/10/2023
Pour copie conforme le :
Signé : Le Maire,






